

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DATE DE CONVOCATION 08/11/2022
DATE D’AFFICHAGE 08/11/2022
ENVOI EN PRÉFECTURE 21 NOV. 2022
NOMBRE DE MEMBRES
EN EXERCICE : 27
PRÉSENTS : 24
VOTANTS : 26

L’an deux mille vingt deux
Le 14 novembre à 20 h 00
Les membres du conseil municipal se sont réunis sous la présidence de
Madame Nathalie DONATIN, Maire.

Etaient présents : Mme Nathalie Donatin, Maire.
Mmes Brioul, Delbecque, Lanfranc de Panthou, Perrier, MM Deau, Gué,
Joubin, Le Bourgeois, Adjoint. Mmes Grenèche, Hérault, Letourneur,
Le Déroff, Roux, Vandercamère-Desmortreux, MM. Courteille, Deloget,
Fouchet, Grelier, Monsimier, Pignorel, Le Rétif, Simon, Stoffel,
Conseillers.

Absents excusés :
M. Péru a donné pouvoir à M. Joubin
M. Bouchard a donné pouvoir à M. Le Rétif
Mme Quesnel

Secrétaire de séance : M. Alain Courteille

OBJET : DEMANDE DE SUBVENTION A LA DRAC - PROJET DE CONSERVATION ET DE VALORISATION DU PATRIMOINE SENGHOR - PATRIMOINE ECRIT : TRAITEMENT ET INVENTAIRE

Mme Brioul, maire-adjoint déléguée au Patrimoine Senghor, propose de solliciter un financement de la DRAC de Normandie pour répertorier, traiter sanitairement le cas échéant et inventorier les écrits disséminés en plusieurs endroits de la maison, notamment dans le bureau du Poète-Président.

En 2015, une 1^{ère} convention partenariale triennale réunissait l’Etat (DRAC de Normandie), la Région Basse-Normandie, le Département du Calvados, la Communauté d’Agglomération Caen la mer, la Commune de Verson, l’Université de Caen, l’IMEC et la Fabrique de patrimoines en Normandie. Les partenaires s’attachaient d’ores et déjà à identifier et mettre en œuvre des mesures adaptées à la préservation immédiate de l’intégrité d’une partie du patrimoine écrit conservé dans la maison de Monsieur et Madame Senghor (imprimés et archives). Ainsi, avec le concours de l’IMEC, des Archives départementales et du service régional de l’Inventaire, une 1^{ère} mission d’expertise avait permis de déterminer l’état sanitaire de ce patrimoine, de l’extraire et mener à bien des opérations de décontamination, dépoussiérage et pré inventaire.

Ce patrimoine écrit est désormais conservé dans un bâtiment dit Hangar 54 au sein du Quartier Koenig de Bretteville-sur-Odon, mis à disposition par la Communauté urbaine Caen la mer.

Comme l’a souhaité Madame Colette Senghor, la Commune de Verson est devenue officiellement propriétaire de la demeure versonnaise du couple et des biens s’y trouvant le 7 juillet 2022.

Il conviendrait de poursuivre le travail de traitement et d’inventaire amorcé en 2015 sur le patrimoine écrit (imprimés et archives) toujours conservé au sein de la demeure du couple Senghor. Afin de mener ce travail de traitement et d’inventaire, la méthode suivante est définie :

1. Tri et conditionnement des documents conservés dans l’extension de la maison Senghor,

2. Désinfection de ces documents,
3. Inventaire précis des livres : temps de travail estimé à 3 mois par 1 personnel formé,
4. Estimation précise, typologie des archives, classement et conditionnement : temps de travail estimé à 2 mois par 1 personnel formé.

S'inscrivant dans le cadre de la dynamique partenariale autour du projet Senghor, cette mission pourrait bénéficier du soutien de l'Etat - DRAC de Normandie.

Le plan de financement proposé est le suivant :

Commune	4.000 euros
Etat - DRAC de Normandie	20.000 euros
Total	24.000 euros

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal décide :

- De donner son accord sur le plan de financement tel que présenté ci-dessus pour cette mission de traitement et d'inventaire du patrimoine écrit de M. Senghor.
- D'autoriser Madame la Maire à solliciter toutes les subventions en adéquation avec la réalisation de ce projet notamment auprès de l'Etat - DRAC de Normandie.
- D'autoriser Madame la Maire à signer tout acte nécessaire à la mise en œuvre de cette délibération.

La Maire,


Nathalie DONATIN



PREFECTURE DU CALVADOS
22 NOV. 2022
COURRIER